DOSSIER D'INSCRIPTION 2026
POUR ENTRER A L'ETALONNERIE
DE NOUVELLE-CALEDONIE

CONTRAT D'INSEMINATION ARTIFICIELLE EN SEMENCE CONGELEE

Etalon : ***FAKIR DU MARAIS***

MANDATAIRE	ACHETEUR
UPRA équine BP4 98 890 Païta E-mail : secretariat.equine@upra.nc Tél : 46.68.48	***NOM et PRENOM :***

Conditions de vente

1ère Fraction – Réservation non remboursable (**à régler ce jour**) : **16 000 FCFP**

2ème Fraction – Solde génétique (**payable à la naissance d'un poulain viable à 48 heures**) : **70 000 FCFP**

Conditions d'utilisation

1/ La saillie est réservée pour la jument : **…….**

La jument sera inséminée en **IAC** dans le centre de **Nessadiou (Bourail)** où seront envoyées les doses.

2/ La première fraction comprend la réservation, la livraison et l'utilisation de **8 paillettes** à Nessadiou. Les paillettes non utilisées restent la propriété du Mandataire. La réservation est non-remboursable.

3/ Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.

4/ Un certificat vétérinaire, attestant que la jument est en bonne santé gynécologique et apte à la reproduction, devra être fourni au Mandataire avant la première insémination (joint au dossier d'inscription).

5/ La jument pourra être inséminée sur plusieurs cycles. Un suivi vétérinaire sur cycle supplémentaire sera facturé (*cf. tarifs page 3*).

6/ La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné du règlement de la réservation.

7/ Le solde génétique doit être payé au poulain viable à 48heures, la déclaration de naissance devra donc être complétée du règlement. Le livret du poulain ne pourra être édité qu'à la réception du règlement de la deuxième fraction.

8/ Ce contrat est valable pour la saison de monte 2026-2027. Si la jument n'est pas inséminée lors de cette saison, le contrat pourra être reconduit, sur avis du vétérinaire de l'étalonnerie. Le montant du solde est susceptible d'être modifié, à la hausse ou à la baisse.

Fait le ……., à ……en 2 exemplaires originaux,

Le mandataire ***L'acheteur***